

Papeete, le 26 avril 2019

LE HAUT-COMMISSAIRE COMMUNIQUE

AIR TAHITI NUI obtient l'agrément pour la défiscalisation nationale



Crédit photo : Air Tahiti nui

J'ai le plaisir d'annoncer la décision d'agrément qui a été prise, ce jour, par le Gouvernement, en faveur de la compagnie AIR TAHITI NUI qui va ainsi pouvoir bénéficier d'une aide fiscale nationale pour l'achat de ses deux prochains Boeing 787-9.

Ces deux futurs appareils s'inscrivent dans le programme d'investissement visant à renouveler la flotte d'ATN ; leur livraison est prévue pour juin et août 2019 et ils viendront remplacer deux Airbus A340-300.

S'agissant d'un dossier emblématique, j'ai souligné tout au long de l'instruction du dossier, auprès des administrations centrales, l'importance de cette mesure fiscale. Régulièrement, la Ministre des Outre-mer, Madame Annick GIRARDIN, et le Ministre de l'action et des comptes publics, Monsieur Gérald DARMANIN, lors de son déplacement sur le territoire en juillet 2018, ont mesuré combien les défiscalisations nationales sont espérées par les milieux économiques locaux, tant elles sont déterminantes pour le développement économique du fenua dans plusieurs secteurs créateurs d'emplois et de richesse pour la collectivité. Parmi ces secteurs, celui du tourisme, bien sûr, qui demeure la première économie locale.

L'aide apportée par l'État permet ainsi à ATN d'alléger le poids de ses propres investissements et de développer, dans un contexte de concurrence accrue, ses activités de desserte vers les populations locales, les touristes ainsi que le transport de fret.

Au-delà des économies générées, l'acquisition d'avions dits « de nouvelle génération » accroît les performances opérationnelles et le confort sur ces très longs courriers. Cet investissement poursuit l'opération de rajeunissement de la flotte qui s'imposait.

L'État a une conscience vive et permanente qu'en Polynésie française le transport aérien constitue le moyen majeur, sinon unique, permettant d'assurer le désenclavement du territoire (continuité territoriale et desserte des populations), comme il est un outil de développement économique et social.

Le projet présenté par la compagnie s'inscrit ainsi dans la volonté du gouvernement de faire rayonner à travers le monde la destination polynésienne, ses îles et ses lagons, et de participer ainsi à l'augmentation du nombre de voyageurs internationaux au bénéfice du Pays et des Polynésiens.

René BIDAL